

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 26.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Assemblée générale du 28 septembre 2020 - Ordre du jour - Désignation des scrutateurs - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 décembre 2019 - Comptes 2019 - Rapport de gestion - Rapport financier du réviseur - Décharge aux administrateurs - Attribution du marché de réviseur - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 27 juillet 2020, transmis par le Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 28 septembre 2020;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L.;

Considérant que, en raison de la situation sanitaire actuelle en lien avec la pandémie du Covid-19, l'organisation de l'Assemblée générale peut être postposée en septembre;

Vu l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant dispositions diverses en matière de copropriété et de droits de sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon de pouvoirs spéciaux n° 32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, sociétés à participation publique locale significative, associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'actions sociales, sociétés de logement de service public, A.S.B.L. communale ou provinciale, régies communale ou provinciale autonome, association de projet ou tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d'une société ou d'une association.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18;;

Vu ses délibération du 28 janvier 2019 désignant Mmes BASAULA NANGI Chimaine et SCHROUBEN Julie, Conseillères communales, MM. LOFFET Alexandre, Echevin-Conseiller communal, PIRON Bernard et ORBAN Claude, Conseillers communaux;

Considérant que l'exclusion de M. LOFFET Alexandre de son Groupe politique (P.S.) met fin de plein droit à tous les mandats qu'il exerçait à titre dérivé tel que défini à l'article L5111-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis émis par la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.-

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2020 de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L;
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale;
- d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 décembre 2019;
- d'approuver les comptes annuels 2019;
- d'approuver le rapport de gestion;
- d'approuver le rapport financier réviseur
- de donner décharge aux administrateurs;
- d'approuver l'attribution de marché réviseur;
- de mandater les délégués de la Ville à l'Assemblée générale du Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires".

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE